

## INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 1

### BIOLOGIE SANTÉ

### parcours BIOLOGIE INTÉGRATIVE DES INTERACTIONS PLANTES, MICRO-ORGANISMES, ENVIRONNEMENT (B2IPME)

#### EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 7)

2/ Complétez la **page 3**, elle sera à **déposer sur l'application « E-candidat » avec les autres pièces justificatives.**

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat ou du brevet des collèges).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

Si vous avez déjà fait un dossier sur E-candidat **à l'uB** l'an dernier, connectez-vous avec les informations sur le bas du formulaire.

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **joignez** la page 3 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat et **déposez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres) au plus tard le :

**31 MAI 2019**

***(compléments de pièces possibles jusqu'au 04/06)***

MERCI DE VOTRE ATTENTION

# Université de Bourgogne - FICHE GUIDE DES PARCOURS

## 1<sup>ère</sup> année MASTER BIOLOGIE SANTÉ

### Organisation des études selon le parcours choisi (10 UE)

Semestre 1	Semestre 2
<b>5 UE tronc commun</b>	
- Préparation à la vie professionnelle (anglais, Connaissances de l'Entreprise, Séminaires sur la Recherche)	- Stage en entreprise ou initiation à la recherche et Anglais
- Outils d'Investigation en Biologie - Management de Projet Scientifique (Management de projet expérimental, Management de Projet, Design d'expériences & Bio-statistiques) - Signalisation Cellulaire et Moléculaire	
<b>5 UE : parcours Biochimie, Biologie Moléculaire (M1 BBM)</b>	
- BioInformatique Avancée	- Biotechnologie et Génie Génétique
	- Génomique, Transcriptomique, Protéomique
	+ 1 UE optionnelle au choix parmi - Molécules Bioactives - Pharmacologie Moléculaire et Pharmacothérapies
	+ 1 UE optionnelle au choix parmi - Immunopathologies et Immunothérapies - Interaction Plantes-Microorganismes - Physiopathologie Métabolique et Thérapies Innovantes - Aspects Moléculaires des Maladies Génétiques (Besançon) - Bactériologie Virologie (Besançon)
<b>5 UE : parcours Biologie Cellulaire et Physiologie Animale (M1 BCPA)</b>	
- Communication Endocrinienne et Santé	- Physiopathologie Métabolique et Thérapies Innovantes - Neurophysiologie et Homéostasie Energétique
	- Pharmacologie Moléculaire et Pharmacothérapies
	+ 1 UE optionnelle au choix parmi
	- Régulation Moléculaire du Métabolisme par les Nutriments - Immunopathologies et immunothérapies
<b>5 UE : parcours Biologie Intégrative des Interactions Plantes-Microorganismes-Environnement (M1 B2IPME)</b>	
- BioInformatique Avancée	- Biodiversité, Fonctionnement des Agrosystèmes - Innovation Génétique - Ecophysiologie
	- Interaction Plantes-Microorganismes
-	+ 1 UE optionnelle au choix parmi - Biotechnologies et Génie Génétique - Chimie Extractive et Structurale des Composés Naturels

#### **M2 du master BS accessibles avec le M1 BS à l'uB et l'uFC :**

M2 Pro Management et Innovation en Biotechnologies (MIB)

M2 Pro Ergonomie et Gestion des Risques Professionnels (EGRP)

M2 Recherche Signalisation Cellulaire et Moléculaire (SCM)

M2 mixte (Pro et Recherche) Biologie Intégrative des Interactions Plantes-Microorganismes-Environnement (B2IPME)



**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 1 Biologie Santé**

**Parcours BIOLOGIE INTÉGRATIVE DES INTERACTIONS PLANTES, MICRO-ORGANISMES, ENVIRONNEMENT (B2IPME)**

**Date limite de téléchargement du dossier : 31 MAI 2019**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur E-candidat (voir le lien figurant page 1 et 4 de ce dossier).** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 1 (en postulant aussi pour la mention Nutrition, Sciences des Aliments par exemple) à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

**ATTENTION, VOUS NE POUVEZ CANDIDATER QUE POUR UN SEUL DES TROIS PARCOURS DU M1 BIOLOGIE SANTÉ.**

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....  
Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue (1) ?  Oui  Non  
 Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ?  Oui  Non  
 Si oui, de quelle date à quelle date ? .....  
 Etes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non  
 Précisez : .....  
 .....  
 Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

Quel(s) master(s) 2 envisagez-vous et dans quelle(s) université(s) (réponse obligatoire, libellée en toutes lettres sans abréviations, par ordre de préférence) :

1/ .....  
2/ .....  
3/ .....  
4/ .....

(1) La formation continue concerne les personnes insérées dans la vie active (notamment en emploi ou à la recherche d'un emploi) qui souhaitent reprendre des études, par opposition à la formation initiale (poursuite d'études classique).

**CETTE PAGE DOIT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT**

# CANDIDATURE EN M1 BIOLOGIE SANTÉ- 2019 / 2020

## Parcours BIOLOGIE INTÉGRATIVE DES INTERACTIONS PLANTES, MICRO-ORGANISMES, ENVIRONNEMENT (B2IPME)

### QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	<a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>03 MAI 2019</b></li> <li>- <b>Fermeture du serveur E-candidat : le 31 MAI 2019 à minuit. Nous savons que vous ne disposez pas toujours de vos derniers relevés de notes au moment du dépôt : vous les insérerez dès que possible (les compléments de pièces sont possibles jusqu'au 04/06/2019. Au-delà, les dossiers seront étudiés en fonction des pièces fournies).</b></li> </ul>	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR.</p> <p>Si vous aviez déjà utilisé l'application E-candidat à l'uB l'an dernier pour candidater en licence ou en master, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau dossier, vos informations ont été sauvegardées. Connectez-vous avec votre INE. (voir en ligne)</p>
4. Des oraux de sélection sont-ils prévus ?	<b>OUI.</b> Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à un entretien oral <b>entre le 19 et le 30 juin 2019.</b>	<b>VEILLEZ À VOUS RENDRE DISPONIBLE PENDANT CETTE PÉRIODE.</b>
5. Quelle est la capacité d'accueil prévue en M1 BS ?	55 étudiants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 en BBM</li> <li>- 15 en BCPA</li> <li>- 15 en B2IPME</li> </ul>	
6. Quel parcours faut-il avoir suivi pour accéder en M1 BIOLOGIE SANTÉ, parcours B2IPME ?	Dans la limite de la capacité d'accueil, sont privilégiés les étudiants disposant ou préparant une licence générale de biologie/sciences de la vie adaptée au parcours de M1.	Si le nombre de demandes d'entrée en M1 B2IPME est supérieur à la capacité d'accueil, une liste complémentaire sera prévue, qui évoluera en fonction des confirmations dans la liste principale, et en fonction, le

		cas échéant, des échecs à la licence.
7. J'ai suivi un autre parcours que la licence générale de biologie/sciences de la vie, mon dossier sera-t-il étudié ?	Ces dossiers seront étudiés à part par la commission pédagogique et seulement quelques-uns seront éventuellement retenus, en fonction de la pertinence du parcours et des résultats obtenus	
8. J'hésite entre les parcours, puis-je postuler pour deux ou trois d'entre eux ?	NON. Vous devez choisir un parcours et un seul. Vous pourrez confier vos hésitations au jury lors des entretiens d'admission. Une réorientation de votre dossier vers un autre parcours pourra être évoquée à ce moment-là.	Vous pouvez contacter les responsables de filières pour obtenir un conseil pédagogique sur le parcours le plus adapté au cursus que vous avez suivi (voir p. 2). La fiche filière de la formation (avec leurs coordonnées) est consultable en ligne : <a href="http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Masters-.html">http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Masters-.html</a>
9. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.</b> Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S6 DE LA LICENCE AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. <b>Les dossiers seront étudiés dans un premier temps sans ce dernier relevé de notes (vous l'apporterez à l'oral si vous êtes présélectionné(e)).</b>
10. J'étudie à l'uB, en licence de sciences de la vie. Dois-je joindre copie de mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (déposées sur l'application e-candidat).	Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.
11. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	<a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>
<b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>		
12. J'ai déposé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier.

13. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 16 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après le dépôt de votre dossier doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
14. Quand aurai-je une réponse ?	Soyez patients... Il ne pourra vous être donnée aucune information ni par mail, ni par téléphone, sur la date prévisionnelle de publication de la réponse à votre demande.	Une réponse vous sera fournie entre la réception de votre dossier et mi-juillet 2019 au plus tard, par mail via E-candidat.
15. Je ne proviens pas d'une licence générale, ai-je des chances d'être admis(e) ?	Voir question 10. Les dossiers de candidature des étudiants <b>non titulaires</b> (ou en passe de l'être) d'une <b>licence de biologie/sciences de la vie</b> obtenue en France seront traités séparément et systématiquement placés sur liste d'attente à leur arrivée, sans classement.	Une réponse sera fournie à tous ces dossiers simultanément mi-juillet 2019, et les dossiers en attente classés par ordre de mérite. Une liste principale et une liste complémentaire spécifiques à ces dossiers seront tenues à jour, mise à disposition des candidats sur le web.
16. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. <b>Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
17. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez en télécharger une copie si l'application vous l'autorise toujours (ou l'apporter lors de votre entretien oral si vous y êtes convoqué(e)). <b>ATTENTION : UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)	
18. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M1 BS, vous devez impérativement, et avant le <b>13 juillet 2019 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT.</b>	<b>Au-delà du 13 juillet, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office</b> et leur place attribuée à un autre étudiant.

	- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB	Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/transferts.html</a>
19. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M1 BS parcours B2IPME ?	Vous devez prendre une décision au plus tard le <b>13 juillet 2019</b> et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement).	Au-delà du 13 juillet 2019, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.
20. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
21. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.  Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 à 14 h et fermera le 21 juillet 2019 à minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 à 14 h. Vous devez vous inscrire avant le jour de la rentrée.	Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.  Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TOT POSSIBLE, en y détaillant toutes les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.
22. Quand aura lieu la rentrée ?	La <b>rentrée du M1 Biologie Santé</b> aura lieu le <b>09 septembre 2019</b> (à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services.** Source :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes **NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE** au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.